



Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB BFC]
Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

Conseil d'administration – Séance du 19 février 2025

Date de convocation :

13/02/2025

Nombre de membres	
En exercice	Présents
28	16
Qui ont pris part au vote	Qui ont donné mandat
15	6

Vote (suffrage exprimé)	
Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Fabienne BRAUCHLI, Matthieu DELCAMP, Régis DESBROSSES, David MICHELIN, Matthieu SUSANNE, Jean RAYMOND, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI

Membres titulaires ayant donné pouvoir

Gilles DEMERSSEMAN (à Stéphane WOYNAROSKI), Romain GAMELON (à Sandra DECROUX), François GILLET (à Jean RAYMOND), Claire MARUEJOLS (à Anne-Laure BORDERELLE), Patrice NOTTEGHEM (à Régis DESBROSSES), Frédéric SERGENT (à Hadrien MAURIAC),

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Richard ALEXANDRE, Quentin DOYENNEL, Patrice DUSSOUILLEZ, Benoit FABBRI, Hadrien MAURIAC, Claire MALLARD

Membres suppléants ayant donné pouvoir

néant

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Sandra DECROUX

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB), absent excusé

Luc TERRAZ

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Rémi BASTILLE, Jean-François BOQUET, Julien BOUCHARD, Catherine CARLE-VIGUIER, Jean-Luc CUENOT, Valérie DELOGE, Véronique GENEVEY, Franck GROSSIORD, Julien GUIBERT, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Morgane LAPORTE, Vincent LAVIER, Véronique LAVILLE, Marie-Astrid LOMBARD, Muriel LORIOD-BARDI, Romain, MAILLARD, Anne-Sophie MAITRET, Gérard MARION, Sylvain MATHIEU, Marie-Thérèse MICHEL, Stéphanie MODDE, Paul MOURIER, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, Jean-Philippe PANIER, André PARIS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Hugues SERVANT, Antoine SION, Bernard TREDANT, Nicolas VARANGUIN, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Audrey DEBIEZ (Responsable Administrative et Financière de l'ARB),
Solène CARBONI (Chargée de mission « Stratégie Régionale Biodiversité » à la Région)

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique en Salle Paulette Guinchard -Rez de chaussée du bâtiment Viotte - Voie Gisèle Halimi – 25 000 BESANCON de 14h00 à 16h00

A été nommé secrétaire de séance

Jean RAYMOND

Délibération N°2025-128

Adoption du PV du CA du 16 octobre 2024

Le Conseil d'administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Établissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération environnemental [EPCE], dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB FC] ;


Vu l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;

Vu le rapport présenté et les corrections apportées en séance ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'approuver le Procès-Verbal du CA de l'ARB du 16 octobre 2024.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none">- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait à Besançon, le 19/02/2025</p> <p></p> <p>Le Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté</p>
--	--



Établissement public de coopération environnementale
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

Conseil d'Administration du 16 octobre 2024

Membres titulaires présents et prenant part au vote

Anne-Laure BORDERELLE, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSEMAM, Romain GAMELON, Franck GROSSIORD, Claire MARUEJOLS, Patrice NOTTEGHEM, Jean-Philippe PANIER, Jean RAYMOND, Frédéric SERGENT, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI

Membres titulaires ayant donné pouvoir

François GILLET (à Stéphane WOYNAROSKI)

Membres suppléants présents et prenant part au vote (en remplacement du titulaire)

Patrice DUSSOUILLEZ, Benoit FABBRI, Morgane LAPORTE, Marie-Astrid LOMBARD, Hadrien MAURIAC, Claire MALLARD, Philippe RIVA

Membres suppléants ayant donné pouvoir

néant

Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote

Sandra DECROUX

Membres avec voix consultative (directeur de l'ARB)

Luc TERRAZ

Membres, titulaires et suppléants, absents excusés

Richard ALEXANDRE, Rémi BASTILLE, Jean-François BOQUET, Julien BOUCHARD, Fabienne BRAUCHLI, Catherine CARLE-VIGUIER, Marie-Ange CHRISTOPHE, Jean-Luc CUENOT, Valérie DELOGE, Régis DESBROSSES, Quentin DOYENNEL, Véronique GENEVEY, François GILLET, Julien GUIBERT, Matthieu GUINEBERT, Aurore LAGNEAU, Vincent LAVIER, Véronique LAVILLE, Muriel LORIOD-BARDI, Gérard MARION, Sylvain MATHIEU, Marie-Thérèse MICHEL, David MICHELIN, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Claire NICOLAS, André PARIS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Hugues SERVANT, Antoine SION, Matthieu SUSANNE, Bernard TREDANT, Nicolas VARANGUIN, Françoise VESPA, Cécile VEZZOLLI.

Personnes présentes non-membres du Conseil d'Administration

Isabelle ROUGIEUX (Directrice Environnement de la Région), Audrey DEBIEZ (Responsable Administrative et Financière de l'ARB), Michèle SOULIER (Payeur régional), Céline MERIAUX-SAGOT (Adjointe au Payeur régional), Solène CARBONI (Chargée de mission « Stratégie Régionale Biodiversité » à la Région)

Modalités techniques de la séance

Réunion tenue en séance physique en salle 112 des locaux du CRBFC, 17 Bd de la Trémouille – 21000 Dijon de 14h00 à 16h30

Secrétaire de séance

Jean RAYMOND

Quorum

Nombre de membres en exercice : 28.

Nombre de membres présents : 19.

Nombre de membres votants : 19.

Nombre de pouvoirs donnés : 1.

Nombre total de votants : 20.

Quorum atteint : 20 votants

Ordre du jour modifié

- Ouverture du CA,
- Annonce de l'ordre du jour modifié
- CR du CA du 12 mars 2024,
- Décision modificative budgétaire n°1
- Demandes de cofinancement Région BFC + OFB au LIFE
- Participation au marché prévoyance porté par le CDG21
- Adhésion à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance associé pour le risque prévoyance et participation de l'employeur
- Mise à jour du tableau des emplois (vote)
- Modification de l'ouverture de postes de chargé.e de mission LIFE (intitulé, durée, quotité, grade d'emploi, affectation) (vote)
- Informations des membres du Conseil d'administration
 - Point d'avancement sur les Lignes Directrices de Gestion
 - Point d'avancement sur les recrutements des chargés de mission sur projet LIFE
- Points divers
 - Point d'avancement sur les principaux dossiers techniques : Médiation, EEN, TEN, ATE (reporté)

Ouverture

Le président ouvre la séance et annonce que quelques dossiers sont survenus en urgence et nécessitent de nouvelles délibérations, notamment sur le budget et les fiches de poste LIFE. Il évoque également le fait que des prises de paroles ont été demandées du côté des représentants du personnel et de la direction.

Le président rappelle que le Préfet de Région Franck Robine n'est plus en poste. Hadrien Mauriac annonce qu'il reprend le siège occupé précédemment par Marie-Pierre COLLIN-HUET.

Le président appelle chaque administrateur pour vérifier sa présence effective. Le quorum est atteint.

Jean Raymond accepte la fonction de secrétaire de séance.

Conseil d'administration du 12 mars 2024

Le PV n'apporte pas de remarques.

-> Vote : Le Conseil d'administration adopte le compte rendu de la réunion du CA du 12 mars 2024 à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire n°1 (DM)

Cette DM consiste à intégrer le résultat d'investissement dans le budget 2024. C'est une écriture de régularisation puisque le résultat d'investissement avait fait l'objet d'une délibération au moment du vote du compte administratif et du compte de gestion 2023.

Concernant le point sur la recette LIFE à intégrer dans la DM, le président annonce qu'après avoir réétudié la question avec le payeur Mme Soulier, elle est sans objet car cette recette n'a pas encore été versée.

La DM ne concerne donc que les sommes d'investissement et pas la recette LIFE.

-> Vote : Le Conseil d'administration adopte la DM portant sur l'intégration du résultat d'investissement au budget 2024 à l'unanimité.

Protection sociale complémentaire (PSC)

Audrey Debiez présente le dispositif.

La PSC s'inscrit dans le dispositif de Protection Sociale Obligatoire (déploiement en janvier 2025 de la prévoyance et en janvier 2026 de la santé). C'est une mesure obligatoire à mettre en œuvre par l'employeur.

La première délibération est une décision de régularisation, car faute d'avoir pu tenir un conseil d'administration avant l'été, l'ARB s'est portée volontaire pour participer à la consultation portée par le CDG21 portant sur l'adhésion à un contrat collectif de prévoyance

-> Vote : Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité :

- **De retenir la procédure de la convention de participation pour les risques prévoyance,**
- **De s'adosser à la convention de participation portée par le CDG21,**
- **De verser une participation mensuelle brute par agent à la date d'effet de la convention selon une fourchette comprise entre le minimum prévu à l'article 2 du décret n°2022-581, soit, en l'état actuel du droit, 7 € et un maximum de 20 €.**

La seconde délibération porte sur le rattachement de l'ARB au contrat collectif souscrit par le CDG21.

Anne-Laure Borderelle s'interroge sur la question des délais de résiliation des agents souscrivant déjà un contrat de prévoyance à l'Agence et demande une vigilance particulière sur les délais à respecter pour les agents concernés.

Il est demandé de préciser les garanties couvertes par la prévoyance et le temps de couverture.

Audrey Debiez répond que le prestataire retenu a été annoncé très peu avant le CA et que ce type d'information n'a pas encore été communiqué par le CDG21.

-> Vote : Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité moins 2 abstentions :

- **D'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG21 auprès de l'organisme d'assurance RELYENS à partir du 1er janvier 2025,**
- **De verser un montant forfaitaire par agent de 20 €.**

Postes LIFE

Audrey Debiez annonce que les postes ouverts au CA du 16 janvier 2024 ont fait l'objet d'évolutions, par rapport à l'intitulé, la quotité de travail, le service d'affectation, la durée du projet et le cadre d'emploi. Elle présente le détail des modifications et le plan de financement du projet.

Jean Raymond exprime ses doutes sur l'équilibre budgétaire en 2025 et rappelle qu'il y a de fortes sollicitations budgétaires pour diminuer les crédits, toutes les régions sont « rabotées ». Il souhaite que l'ARB ne s'engage pas trop fort et qu'il serait plus prudent d'avancer moins vite.

Claire Mallard répond que tout ce qui relève de la biodiversité est sanctuarisé coté Région malgré les 68 M d'Euros en moins. Elle comprend l'interrogation mais il y a de vraies attentes du côté des territoires. Les 2 postes sont indispensables au vu des enjeux.

Frédéric Sergent ajoute que les budgets sont déjà engagés sur le budget global européen, puisque d'autres ARB ont déjà initié ce même type de recrutement.

Jean Raymond évoque le fait que les recettes progressent moins vite que les dépenses. Il rappelle une crise de croissance que vit l'ARB.

Hadrien Mauriac, au nom de la DREAL, rappelle qu'il y a un consensus global sur la plus-value de ces 2 postes, sur ce qui est attendu pour l'ARB par rapport à ses missions.

Benoit Fabbri précise qu'en l'absence d'argent public national suffisant, il est nécessaire d'ouvrir le champ de financement vers des fonds européens.

Claire Mallard insiste sur le fait qu'il faut se battre et qu'on ne peut pas mettre tout au même niveau.

Jean Raymond rappelle que l'Agence est en pleine croissance par rapport à des budgets qui diminuent, et qu'à cela s'ajoute le problème de crise intérieure.

Le président entend les différentes remarques mais il souligne que l'Agence doit continuer à avancer, et rappelle qu'il est favorable au déploiement de ces 2 missions, d'autant plus qu'il est impossible de revenir en arrière.

-> Vote : Le Conseil d'administration vote le tableau des emplois, l'ouverture des postes d'ingénierie technique et financière et de développement des compétences à l'unanimité.

Demandes de cofinancement Région BFC et OFB au LIFE

Le président évoque le fait qu'en plus du volet RH, il convient également de délibérer sur le volet financier et notamment pour une question d'ordre plutôt administrative en sollicitant formellement des demandes de financement auprès de la Région BFC et l'OFB telles que prévu dans le plan de financement.

-> Vote : Le Conseil d'administration vote les demandes de subvention à l'unanimité auprès de la Région et l'OFB.

Point sur les LDG

Luc Terraz évoque le fait que la démarche a été engagée par la direction sur la base d'un calendrier de déploiement compatible avec le calendrier du CDG21. Il rappelle que les représentants du personnel (RP) au CA ne sont pas les représentants du personnel comme on l'entend dans le langage administratif public et notamment auprès du Comité Social Territorial (CST).

Un premier document a été remis aux agents comme évoqué avec la gouvernance sur un état des lieux et les grandes orientations RH.

Une proposition de projet sur les orientations générales en matière de recrutement, de promotion et de valorisation des parcours professionnels a été remis à la gouvernance. Les RP sont dans l'attente de la communication de ce document.

Franck Grossiord rappelle que ce point fait suite à une demande du dernier CA et que beaucoup de travail reste encore à venir. Le dialogue va prendre du temps et les documents transmis vont nécessiter du travail avec la direction et la gouvernance, et avec les agents.

Le président précise qu'il a effectivement pris possession du document et qu'il a reformulé certaines propositions.

Il rappelle que le CA ne vote pas les LDG. Ce sera le CST du CDG21 qui votera. La gouvernance attend le retour des discussions entre la direction et les RP sur les remarques du paragraphe 5 pour se prononcer. La date de passage

au CGD21 est décalée, souhaitée pour le début 2025. Le problème des budgets contraints est un élément important dans ce dossier.

Le calendrier annoncé initialement aux RP est donc décalé.

Point sur la situation de l'agence :

Ce point fait suite à la réunion d'information tenue à l'appui du rapport APEKSA avec les administrateurs le 19 juin dernier.

Les représentants des personnels souhaitent faire un retour sur le ressenti des personnels.

Franck Grossiord prend la parole.

Le fonctionnement est dégradé, le dialogue interne est compliqué, il y a peu de dialogue entre la direction et l'équipe. La communication descendante fonctionne mal. Il y a des tensions entre la direction et un certain nombre d'agents. Cela occasionne des perturbations dans les projets, et notamment des difficultés de méthodes dans l'élaboration des projets.

Depuis le 1^{er} juillet, l'Agence subit une vacance de personnel et une succession de difficultés. Même si l'équipe reste motivée et soudée, les personnels ne peuvent pas faire face.

Morgane Laporte continue en disant que l'ARB va mal, mais continue de fonctionner grâce à une équipe soudée. Elle remercie les chefs de service. Elle dénonce la souffrance d'une majorité des agents : entre mai et juin, 5 agents ont été mis en arrêt de travail, 1 agent en télétravail, 1 agent mis en arrêt de travail suite à un accident.

L'équipe est dans l'attente d'un calendrier, elle a besoin de visibilité et de transparence.

Les représentants expriment leur souhait de faire cesser cette souffrance.

Le président intervient pour demander de ne pas tirer de conclusion trop hâtive pour imputer un arrêt de travail au travail en l'absence de visite médicale et de reconnaissance par la médecine du travail. Ce à quoi le président précise qu'il attend un retour de la médecine du travail suite aux convocations lancées à son initiative auprès de tous les agents (les visites médicales sont en cours de réalisation par les agents). Il ne minimise pas la situation.

Lut Terraz prend alors la parole.

Il évoque le fait que c'est la première fois qu'il a l'occasion de s'exprimer, et ressent une émotion toute particulière. Il dit avoir fait l'objet d'agressions verbales et de diffamations. Un certain nombre de choses ont été faites et dites. Il rappelle que Luc Terraz et Audrey Debiez « font tourner la boutique » et tout ce qui ne se voit pas. Pour lui, les torts sont partagés. Il estime avoir été victime d'allégations déformées et de mensonges, la version du rapport d'audit APEKSA du 19/06 présente des faits avérés. Il tient à disposition des administrateurs une version 4 du rapport d'audit.

Il rappelle son engagement personnel et se montre fier du travail accompli. Il ajoute : « quand vous avez un projet ambitieux, votre entourage vous jalouse et je me retrouve dans ce dixit. Il reconnaît être allé vite, ce qui n'a pas plu à tout le monde, mais rappelle dans le même temps qu'il reste moins de 7 ans pour inverser la courbe. Pour lui, cette façon d'agir a pu poser des problèmes, notamment au CA et aux personnels. »

Il adresse des remerciements à Stéphan Woynaroski, Marie Thomas, Audrey Debiez, Gaëlle Mesnier, Antoine Dervaux et Amélie Magnin-Feysot.

Aujourd'hui, il se sent éreinté. Il a mis en place l'Agence tout seul, il n'a presque jamais reçu d'aide. Il a dû absorber Sigogne et ORB, et ça a laissé des traces. Il a réalisé des semaines de travail de 50 à 60 heures. La partie administrative est insuffisamment dotée : c'est un établissement public avec des règles et des contraintes.

Il s'est retrouvé plusieurs fois dans des situations de solitude, car fonctionnellement, il ne pouvait pas toucher à l'existant. Il est surpris de l'ignorance de ce qu'est un service public. Il ajoute être même surpris de la différence de traitement entre toutes les ARB, comme pour le rapportage ou les budgets alloués.

Il se dit déçu par l'intérêt général confronté aux intérêts individuels, où l'individualisme s'est substitué à la loyauté, le respect, l'engagement, qui ne sont plus des valeurs culturelles et politiques.

Il termine en disant qu'il a prit la décision de partir de l'Agence, et que ça le réjouit. Il dit « tenir » pour que la boutique fonctionne. À partir de ce jour, il s'attachera à gérer les affaires courantes (logistique, paies, ...) et fera tout ce qu'il faut pour que l'Agence continue de fonctionner. Il n'assurera plus de perspectives ou de réunions de représentation, ayant été mis « sur la touche ».

Il s'est inscrit au cycle de mobilité mais il ne contrôle pas le calendrier.

Il reste très fier de la construction d'un établissement public et du devoir accompli.

Stéphane Woynaroski reprend la parole. Il demande au directeur de ne pas participer aux débats.

(le directeur sort de la salle)

Le président rappelle que des éléments ont été partagés le 19 juin dernier. Il précise qu'il n'y a pas eu de version 4 du rapport d'audit APEKSA de diffusé car cette version intégrait uniquement des éléments modifiés par Luc Terraz, alors que l'équipe avait validé la version 3.

Il souhaite partager son point de vue depuis la gouvernance et insiste sur la lourdeur de la situation. Tant pour le directeur, parce qu'on lui demande de partir, pour l'équipe, que pour la gouvernance, car sur le fond, elle ne lui reproche rien, tant pour son implication, son investissement ou sa vision mais par rapport au management, il y a un sujet qui ne passe plus. Il y a de fortes incompréhensions. Quand Luc Terraz dit « je fais tourner la boutique », il n'est pas d'accord avançant le fait que l'Agence a failli passer à côté d'un tiers de la subvention Région 2024 pour le financement du poste de chargé de mission, et aujourd'hui, le problème n'est pas réglé. Il ajoute d'autres exemples comme des demandes de modifications à apporter au dossier des LDG, des mesures à prendre pour des délégations de signature non abouties. Les visions s'opposent, les points de vue divergent mais il ne minimise pas le rôle du directeur.

Il évoque plusieurs possibilités pour sortir de la crise :

- Demander au directeur de partir de lui-même pour ne rien inscrire au dossier,
- Mettre fin au détachement par rupture anticipée via une délibération du CA à la majorité des 2/3, démarche assimilée à une révocation pour faute grave (cas d'une accumulation de fautes graves),
- Prononcer au directeur une mesure de suspension pour mesure conservatoire,
- Demander une rupture anticipée auprès du ministère de rattachement, et dans ce cas, il n'est pas nécessaire de demander l'avis du CA (pas de délibération), car la mesure n'est pas publique, c'est une mesure moins préjudiciable pour l'agent.

Le président demande donc d'ici un mois, une fin de détachement anticipée auprès du ministère à la demande du CA au 1^{er} mars 2025. Le ministère prendra alors attache auprès de l'agent et lui fera des propositions de poste.

Anne-Laure Borderelle ajoute que la gouvernance a recherché la solution qui soit la meilleure pour l'agent dans les circonstances actuelles, permettant à l'agent de continuer à percevoir son salaire et de ne pas avoir de mention

dans son dossier personnel. La gouvernance laisse un mois à l'agent avant de lancer les démarches. Cette décision permettra de mettre fin aux souffrances.

Stéphane Woynaroski ne souhaite pas revenir sur les échanges du 19 juin 2024 et commente qu'une solution sera trouvée en attendant de recruter un nouveau directeur.

Jean Raymond remercie les représentants du personnel et précise que ce n'est facile pour personne. Il se demande s'il est possible d'affecter en surposte dans les TPE.

Morgane Laporte remercie les administrateurs et la gouvernance pour leur écoute et s'excuse pour les arrêts maladie. Elle s'interroge sur la présence physique du directeur et la possibilité de télétravail, avançant que certaines personnes ne veulent plus croiser le directeur.

Stéphane Woynaroski répond qu'il n'a pas la réponse. Il entend les besoins et les ressentis mais rappelle que le droit du travail cadre les conditions de travail de l'autorité hiérarchique. Il rappelle qu'il a essayé de trouver la meilleure solution qui ne soit pas un licenciement sec, une inscription au dossier individuel ou une faute grave. Il confirme avoir signé 4 demandes de mobilité.

Benoit Fabbri demande de laisser faire le temps d'instruction des demandes et notamment pour les avis à rendre. Si l'agent n'obtient pas gain de cause, l'administration lui proposera alors 3 postes, mais le délai d'un mois n'est pas compatible.

Sandra Decroux s'interroge sur un intérim de direction.

Anne-Laure Borderelle répond que cela serait possible avec une personne de l'équipe de direction.

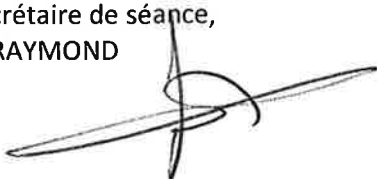
Morgane Laporte veut rassurer les partenaires et assure que l'équipe continuera de travailler.

Stéphane Woynaroski demande de reporter les autres points prévus à l'ordre du jour pour dialoguer immédiatement avec Luc Terraz.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 16h00.

PV adopté le 19 février 2025,

Le secrétaire de séance,
Jean RAYMOND



Le Président de l'ARB BFC,
Stéphane WOYNAROSKI






Feuille d'émargement

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
1	Titulaire	CRBFC	MODDE Stéphanie	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	Administrateur					
	Suppléant	CRBFC	MALLARD Claire	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 1										
2	Titulaire	CRBFC	WOYNAROSKI Stéphan	> Président ARB						
	Suppléant	CRBFC	LAGNEAU Aurore	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 2										
3	Titulaire	CRBFC	DEMERSSEMAN Gilles	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	Administrateur	S. WOYNAROSKI				
	Suppléant	CRBFC	GUINEBERT Matthieu	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 3										
4	Titulaire	CRBFC	NORMIER Christophe	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
	Suppléant	CRBFC	CARLE-VIGUIER Catherine	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 4										
5	Titulaire	CRBFC	DELOGE Valérie	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
	Suppléant	CRBFC	GUIBERT Julien	Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté						
Total 5										
6	Titulaire	CD	Vacant	Conseils Départementaux						
	Suppléant	CD	Vacant	Conseils Départementaux						
Total 6										
7	Titulaire	PNR	MATHIEU Sylvain	Parcs Naturels Régionaux						
	Suppléant	PNR	VESPA Françoise	Parcs Naturels Régionaux						
Total 7										
8	Titulaire	VILLE SIEGE : BESANCON	BRAUCHLI Fabienne	VILLE SIEGE : BESANCON						
	Suppléant	VILLE SIEGE : BESANCON	MICHEL Marie-Thérèse	VILLE SIEGE : BESANCON						
Total 8										
9	Titulaire	PREFET DE REGION / DREAL	MOURIER Paul	PREFET DE REGION						
	Suppléant	PREFET DE REGION / DREAL	MAURIAC HADRIEN / SION ANTOINE	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BFC	F. SERMENT					
Total 9										
10	Titulaire	PREFET DU DOUBS / DDT 25	BASTILLE Rémi	PREFET DU DOUBS						
	Suppléant	PREFET DU DOUBS / DDT 25	FABBRI Benoit	Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort						
Total 10										

Feuille d'émargement

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
11	Titulaire	OFB	MARUEJOLS Claire	Office Français de la Biodiversité	AL. BOUENNERCE					
	Suppléant	OFB	BOUCHARD Julien	Office Français de la Biodiversité						
Total 11										
12	Titulaire	OFB	BORDERELLE Anne-Laure	> Vice-Présidente ARB	C. THAUWISOLS					
	Suppléant	OFB	PARIS André	Office Français de la Biodiversité						
Total 12										
13	Titulaire	CCIR	NICOLAS Claire	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale						
	Suppléant	CCIR	MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale						
Total 13										
14	Titulaire	CRA	LAVIER Vincent	Chambres Régionales d'Agriculture						
	Suppléant	CRA	LAVILLE Véronique	Chambres Régionales d'Agriculture						
Total 14										
15	Titulaire	UNIVERSITÉ	GILLET François	UNIVERSITE	S. RANOND					
	Suppléant	UNIVERSITÉ	PETIT-MICHAUT Sandrine	UNIVERSITE						
Total 15										
16	Titulaire	ONF - CNPF	BOQUET Jean-François	Office National des Forêts - Centre National de la Propriété Forestière						
	Suppléant	ONF - CNPF	DUSOUILLEZ Patrice	Office National des Forêts - Centre National de la Propriété Forestière						
Total 16										
17	Titulaire	ONF - CNPF	PEROUX Sandra	Office National des Forêts - Centre National de la Propriété Forestière						
	Suppléant	ONF - CNPF	SERVANT Hugues	Office National des Forêts - Centre National de la Propriété Forestière						
Total 17										
18	Titulaire	PNF	DELCAMP Matthieu	Responsable pôle connaissance						
	Suppléant	PNF	GENEVEY Véronique	Parc National de Forêts						
Total 18										
19	Titulaire	CEN BFC	DESBROSSES Régis	Conservatoire des Espaces Naturels	P. NOTTEGHEM					
	Suppléant	CEN BFC	LORIOD-BARDI Muriel	Conservatoire des Espaces Naturels						
Total 19										
20	Titulaire	CBN	TISSIER Corinne	Conservatoire Botanique National						
	Suppléant	CBN	DECROUX Sandra	Conservatoire Botanique National	R. CANELON					
Total 20										

Feuille d'émargement

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Émargement	TOTAL VOTANTS
21	Titulaire	FNE	RAYMOND Jean	France Nature Environnement		F. GILLET				
	Suppléant	FNE	VEZOLI Cécile	France Nature Environnement						
Total 21										
22	Titulaire	GRAINE BFC	SERGEANT Frédéric	GRAINE	H. Maurice					
	Suppléant	GRAINE BFC	MAITRET Anne-Sophie	CPIE Bresse du Jura						
Total 22										
23	Titulaire	ORDEN	GAMELON Romain	ORDEN	S. PECROUX					
	Suppléant	ORDEN	VARANGUIN Nicolas	ORDEN						
Total 23										
24	Titulaire	ARP BFC	PANIER Jean-Philippe	Association Régionale de Pêche						
	Suppléant	ARP BFC	ALEXANDRE Richard	Association Régionale de Pêche						
			CUENOT Jean-Luc	Association Régionale de Pêche						
			TREDANT Bernard	ARP						
Total 24										
25	Titulaire	FRC	SECULA Pascal	Fédération Régionale des Chasseurs						
	Suppléant	FRC	LOMBARD Marie-Astrid	Fédération Régionale des Chasseurs						
Total 25										
26	Titulaire	UNICEM	MICHELIN David	Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction Bourgogne-Franche-Comté - ECIOM Granulats France						
	Suppléant	UNICEM	MAILLARD Romain	Union Nationale des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction Bourgogne-Franche-Comté - ECIOM Granulats France						
Total 26										
27	Titulaire	PERSONAL. QUALIF.	NOTTEGHEM Patrice	PERSONNALITES QUALIFIEES	R. DESBROSSES					
Total 27										
28	Titulaire	REPRES. PERSON.	GROSSIORD Franck	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
	Suppléant	REPRES. PERSON.	DOYENNEL Quentin	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
Total 28										
29	Titulaire	REPRES. PERSON.	SUSANNE Matthieu	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
	Suppléant	REPRES. PERSON.	LAPORTE Morgane	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
Total 29										
30	Titulaire	Membre avec voix consultative	TERRAZ Luc	Membre avec voix consultative						
Total 30										

Feuille d'émargement

Siège	Fonction CA	Typologie d'acteurs	Nom Prénom	Structure représentée	Donne pouvoir à	A reçu mandat de	Présent	Votant	Emargement	TOTAL VOTANTS
(vide)	Région	Invité(e) sans droit de vote	CARBONI Solène	CRBFC						
			COURVOISIER Erle	CRBFC						
			ROUGIEUX Isabelle	CRBFC			Exusée			
			ROUSSET Sophie	CRBFC						
	Equipe	Invité(e) sans droit de vote	BECHTEL Deborah	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			DEBIEZ Audrey	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			MAGNIN-FEYSOT Amélie	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			MULLER Franck	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			PIFFETEAU Matthieu	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
			ROULLET Vincent	Agence Régionale de la Biodiversité BFC						
	Comptable	Invité(e) sans droit de vote	SOULIER Michèle	Patierie Régionale						
Total (vide)										

Nombre de présents :

Nombre de mandats :

Nombre de votants :